



Circulaire n° 3967

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** Formation continue obligatoire pour tous les conducteurs professionnels

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics concernant le sujet sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding